|  | **Mandat** | **Activité** | **Résultats attendus** | **Échéancier** | **Responsable** | **Contributeurs** | **Priorité** | **Rapport à** | **Statut** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Numéro Résolution / Décision*  | *Texte de la Résolution / Décision* (Le Conseil scientifique doit/devrait) | *Brève description de l'activité (si nécessaire)* | *Liste des résultats* | *Échéancier (année et/ou réunion) (selon Res / Dec, le cas échéant* | *Nom du (des) responsables(s)* | *Nom des autres personnes impliquées* | *Principale, Haute, Moyenne, Faible* | *ScC, StC, COP (y compris numéro de session)* | *Statut de l’activité*  |
| ***Questions transversales liées à la conservation*** |
| **AMÉLIORER LES APPROCHES À LA CONNECTIVITÉ DANS LA CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES** |
| Dec. 13.114 | *Le Conseil scientifique, sous réserve de la disponibilité des ressources, est prié d’entreprendre les tâches suivantes pour améliorer la compréhension scientifique des problèmes de connectivité liés aux espèces migratrices:**a) examiner la portée des bases de données principales existantes pour appuyer les analyses et les synthèses pertinentes de l’information sur la connectivité et identifier les options, notamment, pour assurer la durabilité et l'amélioration de l'opérabilité et de la coordination de ces bases de données à cette fin;* | Élaborer le mandat de l'étude ; identifier les partenaires appropriés et les donateurs potentiels pour l'entreprendre ; une fois la collecte de fonds réussie, superviser la production de l'étude et tirer des conclusions/recom-mandations, le cas échéant*.* | Examen entrepris  | 2021-2023 | Fernando Spina | PF Sec : Marco Barbieri | Moyenne | ScC-SC6-COP14 |  |
| Dec. 13.114 | *b)* *étudier les possibilités de création des capacités pertinentes de gestion des données et des connaissances et d’amélioration des capacités d’analyse sous les auspices de la CMS, en collaboration avec des institutions et des processus dûment qualifiés* | Conformément au mandat | Possibilités d'améliorer les capacités d'analyse examinées | 2021-2023 | Fernando Spina | PF Sec : Marco Barbieri | Moyenne | ScC-SC6-COP14 |  |
| Dec. 13.114 | *c) mener une étude et rédiger un rapport sur les liens entre la connectivité des espèces migratrices et la résilience des écosystèmes;* | Élaborer le mandat de l'étude ; identifier les partenaires appropriés et les donateurs potentiels pour l'entreprendre ; une fois la collecte de fonds réussie, superviser la production de l'étude et tirer des conclusions/recom-mandations, le cas échéant. | Analyse réalisée | 2021-2023 | Fernando.Spina | PF Sec : Marco Barbieri | Moyenne  | ScC-SC6- COP14 |  |
| Dec. 13.114 | *d) en tenant compte en particulier du Plan stratégique pour les espèces migratrices, évaluer les besoins et élaborer des objectifs ciblés pour de nouvelles recherches sur les principaux problèmes de connectivité, y compris, mais sans s’y limiter, les changements climatiques, qui affectent l’état de conservation de chacun des principaux groupes taxonomiques d’animaux sauvages migrateurs couverts par la CMS dans chacune des principales régions terrestres et océaniques du monde, et produire un rapport sur les résultats de cette évaluation avant la 14e session de la Conférence des Parties;* | Élaborer le mandat de l'étude ; identifier les partenaires appropriés et les donateurs potentiels pour l'entreprendre ; une fois la collecte de fonds réussie, superviser la production de l'étude et tirer des conclusions/recom-mandations, le cas échéant. | Évaluation et rapport terminés | Avant la COP14 | Fernando Spina | PF Sec : Marco Barbieri | Moyenne  | ScC-SC6- COP14 |  |
| Dec. 13.114 | *e) envisager la nécessité d'élaborer d'autres orientations dans le cadre de la CMS concernant l’évaluation des menaces relatives à la connectivité des espèces migratrices dans des situations prioritaires particulières identifiées par les travaux décrits à l’alinéa (d) ci-dessus*; | Conformément à la Dec.13.114 d), envisager des orientations supplémentaires | Conseils fournis | 2021-2023 | Fernando Spina | PF Sec : Marco Barbieri | Moyenne | ScC-SC6 -COP14 |  |
| Dec. 13.114 | *f) formuler des recommandations appropriées découlant du travail décrit dans cette Décision.* | Conformément au mandat | Recommenda-tions  | 2021-2023 | Fernando Spina | PF Sec : Marco Barbieri | Moyenne | ScC-SC6- COP14 |  |
| **ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES** |
| Dec. 13.26 | *Le Conseil scientifique, sous réserve des ressources disponibles, est invité à :**a) apporter son aide et ses conseils au Secrétariat dans la réalisation des activités prévues dans la Décision 13.24 a) - c);* | Le ScC-SC5 examine et approuve les propositions relatives à un cadre, une structure et des méthodes pour un rapport sur l'état de conservation des espèces migratrices, y compris les critères et les méthodes pour les différents éléments du rapport ; contribue à l'examen de l'avancement des activités entreprises et conseille le Secrétariat, le cas échéant. | Conseils et soutien fournis | 2021-2023 |  | Membre du ScC-SC PF Sec : Marco Barbieri | Haute | COP14 |  |
| Dec. 13.26 | *b) examiner les rapports soumis par le Secrétariat en application de la présente décision et formuler des recommandations, le cas échéant, à la 14e session de la Conférence des Parties sur les mesures de conservation étayées par ces rapports*. | Le ScC-SC6 examinera le rapport préparé par le Secrétariat et formulera des recommandations à la COP14, le cas échéant. | Recommanda-tion soumises | COP14 |  | Membre du ScC-SC ;PF Sec : Marco Barbieri | Haute  | COP14 |  |
| **CONSÉQUENCES DE LA CULTURE ANIMALE ET DE LA COMPLEXITÉ SOCIALE POUR LA CONSERVATION** |
| Dec. 13.105 | *Le Conseil scientifique devrait:**a) inviter les conseillers nouvellement nommés et possédant les compétences requises à participer aux travaux du groupe de travail d’experts sur la culture animale et la complexité sociale ;* |  | Les conseillers nouvellement nommés ayant une expertise pertinente s'engagent dans le groupe de travail. | Avant le ScC-SC5 | Philippa Brakes (Président) (soutient Giuseppe Notarbartolo di Sciara) | Groupe d'experts sur la culture ;PF Sec : Heidrun Frisch-Nwakanma | Haute | ScC-SC5 |  |
| Dec. 13.105 | *b) examiner les résultats des travaux du groupe de travail d’experts sur la culture animale et la complexité sociale et faire des recommandations à la COP14, sur la base de ses conclusions* |  |  | ScC-SC6 | Philippa Brakes (Président) (soutient Giuseppe Notarbartolo di Sciara) | Groupe d'experts sur la culture ;PF Sec : Heidrun Frisch-Nwakanma | Haute | ScC-SC6 |  |
| **PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS ET MOYENS D’EXISTENCE** |
| Dec.13.121 | *Le Conseil scientifique est prié, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, d’examiner la compilation et l'analyse mentionnées dans la Décision 13.119 paragraphes a) et b) et de formuler des recommandations.* | Conformément au mandat de la COP. | Recommanda-tion soumises |  |  | PF Sec: Clara Nobbe | Moyenne  | COP14 |  |
| **CONSÉQUENCES DE LA POLLUTION PLASTIQUE SUR LES ESPÈCES AQUATIQUES, TERRESTRES ET AVIAIRES** |
| Dec. 13.123 | *Le Conseil scientifique est invité, sous réserve de la disponibilité des ressources, à :**a) élaborer un rapport concis résumant l’état des connaissances sur l’impact de la pollution par les plastiques sur les espèces inscrites à la Convention de Bonn et vivant dans les écosystèmes terrestres et d’eau douce, et soumettre le rapport à la Conférence des Parties à sa 14e réunion, ainsi qu’un résumé des orientations sur les mesures à prendre pour faire face à ces menaces ;*  | Développer un rapport sur l’état des connaissances sur l’impact de la pollution par les plastiques sur les espèces inscrites aux annexes de la CMS et leurs habitats, ainsi qu’un résumé des orientations sur les mesures à prendre pour faire face à ces menaces. | Rapport développé  | 2020-2023 |  | PF Sec: Clara Nobbe | Moyenne  | COP14 |  |
| Dec. 13.123 | *b) sur la base du rapport à élaborer conformément à l’alinéa 13.123 a), recommander les prochaines étapes éventuelles pour traiter cette menace sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS ;* |  | Recommanda-tions élaborées |  |  | PF Sec: Clara Nobbe avec l’unité aquatiquet) | Medium | COP14 |  |
| Dec. 13.123 | *c) collaborer avec d’autres mécanismes scientifiques tels que ceux relevant de la Commission baleinière internationale, du Programme des Nations Unies pour l’environnement et d’autres accords multilatéraux sur l’environnement pour échanger des données et informations pertinentes disponibles, scientifiques et autres, relatives à la prévention et à la réduction de l’impact des plastiques sur les espèces migratrices, notamment : le rapport élaboré en vertu des alinéas a) et b).* | Coopérer avec la CBI, le PNUE, et d’autre AME pour échanger des données et informationsafin de prévenir et de réduire les impacts de la pollution plastique sur les espèces migratrices | Coopération  | 2020-2023 | Mark Simmonds | PF Sec: Heidrun Frisch-Nwakanma | Moyenne | ScC-SC6COP14 |  |
| **CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ESPÈCES MIGRATRICES** |
| Dec. 13.126 | *Les Parties et le Conseil scientifique sont priés de faire rapport sur l’état d’avancement de la mise en œuvre du Programme de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices, y compris sur le suivi et l’efficacité des mesures prises, à la 14e session de la Conférence des Parties, dans le cadre du processus d’établissement des rapports nationaux.* | Évaluer la mise en œuvre du programme de travail ; Examiner les options et faire des propositions, le cas échéant, pour un outil de suivi. | Rapport d'avancement | ScC-SC6 | Colin Galbraith | Groupe de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices ;PF Sec.: Marco Barbieri | Haute | COP14 |  |
| Dec. 13.128 | *Le Conseil scientifique est prié, sous réserve des ressources disponibles, de fournir des conseils sur la manière dont l'interprétation du paragraphe 9 du document UNEP/CMS/Résolution 12.21 Changement climatique et espèces migratrices pourrait être transformée en bonnes pratiques pragmatiques.* | Examiner la question lors du ScC-SC5 ;Envisager la création d'un groupe de travail pour approfondir la question et faire rapport au ScC-SC6 ;Consolider les orientations au ScC-SC6 pour les transmettre à la COP14. | Conseils fournis | ScC-SC6 | Colin Galbraith | Groupe de travail sur le changement climatique et les espèces migratrices ; JNCC (Royaume-Uni)PF Sec: Marco Barbieri | Haute | COP14 |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **DÉCLIN DES INSECTES ET MENACE QU’IL REPRÉSENTE POUR LES POPULATIONS ANIMALES MIGRATRICES INSECTIVORES** |
| Dec. 13.129 | *Le Conseil scientifique est prié, sous réserve des ressources disponibles, d’étudier les questions suivantes lors des réunions du Comité de session après la 13 session de la Conférence des Parties (COP13) :**a) Identifier et hiérarchiser les principaux facteurs responsables de la perte établie de biomasse d’insectes* | Élaborer le mandat d'un examen visant à couvrir les points a) et b) de la Décision 13.129 ;Identifier les partenaires potentiels et les donateurs éventuels ;Une fois la collecte de fonds et la conclusion du contrat réussie, superviser la production de l'examen et l'évaluer. | Examen des causes de la perte de biomasse d'insectes et de ses effets sur les espèces insectivores migratrices | 2021-2023 |  | PF Sec: Marco Barbieri | Moyenne | ScC-SC6 |  |
| Dec. 13.129 | *b) Recueillir des informations pertinentes sur le déclin actuel des insectes et évaluer ses effets en cascade sur les espèces migratrices insectivores;* | Voir l'activité précédente | Voir l'activité précédente | Voir l'activité précédente |  | Voir l'activité précédente | Voir l'activité précé-dente | Voir l'activité précé-dente |  |
| Dec. 13.129 | *c) Élaborer des lignes directrices pour les actions les plus urgentes ou prioritaires identifiées;* | Sur la base des résultats de l'examen prévu ci-dessus, évaluer le besoin de lignes directrices ;Développer un mandat pour la production de ces lignes directrices ;Identifier les partenaires potentiels et les donateurs éventuels ;Examiner et approuver toute directive ainsi produite et la transmettre à la COP pour approbation. | Lignes directrices élaborées et approuvées | 2021-2023 |  | PF Sec: Marco Barbieri | Moyenne | COP14 |  |
| Dec. 13.129 | *d) Publier ces lignes directrices après les avoir diffusées auprès de toutes les Parties pour approbation.* | Voir l'activité précédente | Voir l'activité précédente | Voir l'activité précédente |  | Voir l'activité précédente | Voir l'activité précé--dente |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **DÉVELOPPEMENT D’INFRASTRUCTURES ET ESPÈCES MIGRATRICES** |
| Dec. 13.131 | *Le Conseil scientifique est invité, sous réserve des ressources disponibles, à créer un groupe de travail multilatéral sur les infrastructures linéaires, composé de parties prenantes ayant une expérience et des connaissances sur l’impact du développement des infrastructures linéaires sur les espèces migratrices et les options d’atténuation. Le Groupe de travail est prié de :* *a) examiner les informations disponibles concernant le développement des infrastructures linéaires et les impacts potentiels sur les espèces migratrices, la compilation des réponses reçues en vertu de la Décision 13.130 telle qu’elle a été préparée par le Secrétariat en vertu de la Décision 13.133 a), et d’autres informations pertinentes* ; | Créer un groupe de travail ; Le GT examine les informations disponibles sur les développements des infrastructures linéaires et les impacts sur les espèces migratrices.  | Création d'un groupe de travail multilatéral sur les infrastructures linéaires, qui examine les informations disponibles. |  |  | PF Sec: Clara Nobbe | Haute | ScC-SC5-COP14 | Un financement a été obtenu pour organiser une réunion du GT à Vilm en 2022. Une analyse des questions que le groupe de travail est chargé d'examiner est en cours de finalisation |
| Dec. 13.131 | *b) identifier les domaines dans lesquels une assistance supplémentaire est nécessaire pour améliorer la mise en œuvre du paragraphe 2 de la Résolution 7.2 (Rev.COP12) Évaluation d’impact et espèces migratrices, qui exhorte les Parties à inclure dans l’EIE et l’EES, chaque fois que cela est pertinent, une prise en considération aussi complète que possible des effets impliquant une gêne sérieuse à la migration en application de l’Article III (4) (b) de la Convention, des effets transfrontaliers sur les espèces migratrices et des impacts sur les schémas de migration ou sur les aires de migration;* | Fournir une assistance supplémentaire pour améliorer la mise en œuvre du para 2 de la Res 7.2 (Rev.COP12) et de l'article III(4) de la Convention. | Orientations fournies ; mise en œuvre de la résolution 7.2 (Rev.COP12) |  |  |  | Haute |  | À faire lors d'une réunion du Groupe de travail en 2022. |
| Dec. 13.131 | *c) élaborer un plan de travail et identifier les tâches prioritaires pour le groupe de travail sur la base des informations existantes, telles que les normes, lignes directrices et meilleures pratiques liées à la prise en compte de l’impact du développement des infrastructures linéaires, et l’examen de la compilation conformément au paragraphe (a);* | Élaborer un plan de travail pour le Groupe de travail | Plan de travail du GT élaboré |  |  |  | Haute | ScC SC 5 | Un projet de plan de travail pour le GT est en cours de finalisation. |
| Dec. 13.131 | *d) fournir des recommandations pour l’orientation future des travaux au titre de la Convention afin d’aider les Parties à faire face à l’impact des infrastructures linéaires sur les espèces migratrices.* | Fournir des Recommandations afin d’aider les Parties | Recommanda-tions fournies | 2020-2023 |  |  | Haute | COP14 |  |
| Dec.13.132 | *Le Conseil scientifique, sous réserve des ressources disponibles, est en outre invité à :**a) identifier les types d’infrastructures qui n’ont pas été abordées dans le cadre de la CMS et qui sont particulièrement pertinentes pour la conservation des espèces inscrites à la CMS, fournir des conseils sur les mesures possibles qui pourraient être prises pour remédier à ces infrastructures et faire rapport des résultats à la 14e réunion de la Conférence des Parties;*  |  | Conseils et rapports d'activité fournis | 2020-2023 |  |  | Haute | ScC SC 6 -COP14 |  |
| Dec.13.132 | *b) examiner les résultats du groupe de travail sur les infrastructures linéaires et faire des recommandations à la 14e réunion de la Conférence des Parties* | Fournir des Recommandations | Recommanda-tions fournies |  |  |  | Haute | COP14 |  |
| **TOURISME DURABLE ET ESPÈCES MIGRATRICES** |
| Dec.13.136 | *Sous réserve de la disponibilité des ressources, le Conseil scientifique mène des évaluations périodiques des dernières données scientifiques sur les impacts des activités liées à l’écotourisme sur les espèces migratrices et de recommander des directives plus spécialisées, le cas échéant. Produire et soumettre un projet de rapport à la COP14.* | Développer un mandat pour un examen de la littérature sur les impacts de l'écotourisme sur les espèces migratrices et les directives existantes pour les minimiser.Identifier les partenaires potentiels et les donateurs éventuels.Une fois la collecte de fonds et l'attribution du contrat réussis, superviser la production de l'étude et l'évaluer. | Examen des impacts et de la disponibilité des directives. Rapport à la COP14 | 2021-2023 |  | PF Sec: Marco Barbieri | Moyenne | COP14 |  |
|  |
|  |
| **LIGNES DIRECTRICES RELATIVES A LA POLLUTION LUMINEUSE DONT EST VICTIME LA FAUNE SAUVAGE** |
| Dec.13.139 | *Le Conseil scientifique est prié, sous réserve des ressources disponibles, d’examiner ces questions lors de sa première réunion du Comité de session après la COP13, y compris des suggestions sur la manière dont la Journée mondiale des oiseaux migrateurs pourrait être utilisée pour mettre en évidence**les questions liées à la pollution lumineuse* | En consultation avec le Secrétariat, élaborer le mandat pour le rapport sur les effets de la pollution lumineuse sur les taxons d'espèces migratrices, et la disponibilité de directives pour les atténuer'.Superviser la production du rapport et l'évaluer ;Conseiller le secrétariat sur la nécessité de lignes directrices supplémentaires pour atténuer les impacts, notamment pour les taxons non couverts par les lignes directrices approuvées par la COP13.Examiner toute directive supplémentaire produite et faire des recommandations à la COP14 sur leur approbation ;Examiner comment la JMOM pourrait être utilisée pour mettre en évidence les problèmes liés à la pollution lumineuse. | Rapport sur les effets de la pollution lumineuse sur les espèces migratrices.Directives supplémen-taires pour atténuer les impacts.Suggestions au Secrétariat sur la manière dont la JMOM pourrait être utilisée pour mettre en évidence les problèmes liés à la pollution lumineuse. | ScC-SC5-ScC-SC6 | Mark Simmonds | PF Sec: Marco Barbieri | Haute | ScC-SC6 | Rapport d'examen contracté, Rapport soumis au ScC-SC5 pour examen |